



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**05.03.2003 Bulletin 2003/10**

(51) Int Cl.7: **A47G 21/10**

(21) Numéro de dépôt: **02292101.9**

(22) Date de dépôt: **27.08.2002**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR**  
**IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeur: **Prodanic, Dusan**  
**77280 Othis (FR)**

(74) Mandataire: **Herrburger, Pierre et al**  
**Cabinet Pierre Herrburger**  
**115, boulevard Haussmann**  
**75008 Paris (FR)**

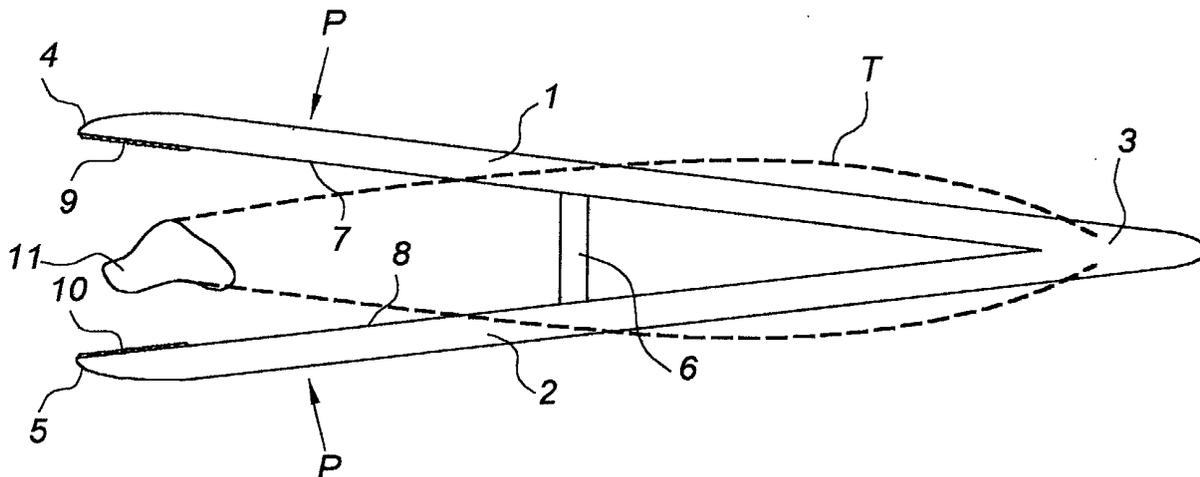
(30) Priorité: **29.08.2001 FR 0111207**

(71) Demandeur: **Prodanic, Dusan**  
**77280 Othis (FR)**

(54) **Accessoire de table de type baguette fabriqué en matière plastique**

(57) Accessoire de table de type couvert ou baguette, caractérisé en ce qu'il se compose d'une pièce assimilable à une forme de A, formée de deux branches (1, 2) constituées par des tiges de type baguettes chinoises, de la longueur et de la taille habituelles de ces baguettes, réunies à l'une de leurs extrémités (3) pour former le sommet de la pièce en A et ayant, une entretoise (6) formant la tige intermédiaire du A, de façon à subdiviser chaque branche (1, 2) en deux parties, maintenues écartées par l'entretoise (6) et se déformant élastiquement sous l'effet d'un effort de pincement (P) exercé sur les parties libres des deux branches pour saisir un aliment (11) par les extrémités (4, 5) des branches.

mer le sommet de la pièce en A et ayant, une entretoise (6) formant la tige intermédiaire du A, de façon à subdiviser chaque branche (1, 2) en deux parties, maintenues écartées par l'entretoise (6) et se déformant élastiquement sous l'effet d'un effort de pincement (P) exercé sur les parties libres des deux branches pour saisir un aliment (11) par les extrémités (4, 5) des branches.



**Fig. 2**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un accessoire de table assimilable à une pièce de couvert comme un jeu de baguettes chinoises.

**[0002]** L'utilisation de baguettes nécessite une certaine pratique pour tenir des aliments en particulier si ceux-ci ont une forme plus ou moins arrondie ou si leur surface est glissante.

**[0003]** Or ce type de couverts est intéressant pour prélever des aliments dans une portion alimentaire par exemple placée dans une boîte repas.

**[0004]** La présente invention a pour but de développer un accessoire de type couvert, qui soit facile à utiliser, notamment pour la restauration rapide.

**[0005]** A cet effet, l'invention concerne un accessoire de type couvert ou baguette caractérisé en ce qu'il se compose d'une pièce assimilable à une forme de A, formée de deux branches constituées par des tiges de type baguettes chinoises, de la longueur et de la taille habituelles de ces baguettes, réunies à l'une de leurs extrémités pour former le sommet de la pièce en A et ayant, une entretoise formant la tige intermédiaire du A, de façon à subdiviser chaque branche en deux parties, maintenues écartées par l'entretoise et se déformant élastiquement sous l'effet d'un effort de pincement exercé sur les parties libres des deux branches pour saisir un aliment par les extrémités des branches.

**[0006]** Cet accessoire est réalisé en matière plastique moulée en une seule pièce.

**[0007]** La forme en A avec l'entretoise permet d'utiliser avantageusement la souplesse/rigidité de la matière plastique tout en ayant un accessoire relativement long, qui tient bien dans la main et sans qu'il soit nécessaire de tenir et de manipuler cet accessoire de manière très précise comme des baguettes chinoises.

**[0008]** De part et d'autre de l'entretoise, chaque branche se déforme dans deux directions opposées. La partie de la tige entre l'entretoise et la jonction des deux branches se déforme de manière convexe alors que la partie comprise entre l'entretoise et l'extrémité libre de chaque branche, se comprime en utilisant l'élasticité d'ensemble de chaque branche. A un certain moment s'il faut tenir fermement le produit entre les deux extrémités des branches, cette partie peut se déformer de manière concave, chaque branche prenant alors une forme de S.

**[0009]** De façon avantageuse, les branches ont une section semi-ronde, les côtés plats étant tournés l'un vers l'autre. Cela facilite la préhension des produits tout en rendant la tenue de l'accessoire agréable grâce à son contour arrondi.

**[0010]** Mais il est également possible de donner aux tiges des sections différentes, par exemple carrée ou rectangulaire, voire polygonale.

**[0011]** De façon avantageuse, l'extrémité libre des branches dans la zone de préhension des aliments comporte, sur la face intérieure, une rugosité sous la

forme d'un moletage ou de rainures transversales créant une zone de préhension anti-glissement.

**[0012]** La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide d'un exemple de réalisation représenté dans les dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de l'accessoire selon l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus correspondant à la figure 1.

**[0013]** Selon la figure 1, l'invention concerne un accessoire de table de type couvert ou baguette. Cet accessoire se compose d'une pièce globalement en forme de A avec deux branches constituées par des tiges commandées des baguettes chinoises 1, 2. Ces branches sont réunies à leur extrémité commune 3 et les autres extrémités des branches 4, 5 sont écartées.

**[0014]** Entre les deux branches 1, 2, on a une entretoise 6 située à bonne distance des extrémités 3 ou 4, 5.

**[0015]** La position de l'entretoise 6 dépend de la tenue mécanique de la matière première utilisée pour la pince. L'entretoise 6 telle que représentée à la forme d'une petite tige. Cette entretoise peut également être plus épaisse.

**[0016]** Enfin, les extrémités 4, 5 des branches 1, 2 sont légèrement réduites selon une forme conique. Les branches 1, 2 ont leur face 7, 8 plane tournée l'une vers l'autre alors que leur partie bombée est dirigée vers l'extérieur.

**[0017]** Enfin au niveau des extrémités 4, 5, la face 8 de chaque branche comporte une surface moletée ou à aspérités par exemple des nervures ou rainures transversales 9, 10.

**[0018]** Enfin la section des deux branches est, de préférence, semi-circulaire ou semi-elliptique mais elle peut également être carrée ou rectangulaire voire polygonale.

**[0019]** L'accessoire selon l'invention se réalise facilement par injection de matière plastique en une seule pièce car il ne comporte pas de partie en contre dépouille. Cela simplifie considérablement la fabrication.

**[0020]** La figure 2 est une vue de dessus laissant notamment apparaître l'extrémité amincie 4, 5 de chaque tige et les zones antidérapantes 9, 10.

**[0021]** Pour rendre un produit 11 esquissé à la figure 2, on comprime (P) les deux branches 1, 2 au-delà de l'entretoise 6 ; chaque branche 1, 2 prend une forme globalement concave mais si l'on comprime plus fortement l'extrémité des branches au-delà de l'entretoise 6 peut même prendre une forme concave. Le tracé (T) de la forme prise par les deux branches 1, 2 est représenté en trait interrompu.

## Revendications

1. Accessoire de table de type couvert ou baguette, **caractérisé en ce qu'**il se compose d'une pièce assimilable à une forme de A, formée de deux branches (1, 2) constituées par des tiges de type baguettes chinoises, de la longueur et de la taille habituelles de ces baguettes, réunies à l'une de leurs extrémités (3) pour former le sommet de la pièce en A et ayant une entretoise (6) formant la tige intermédiaire du A, de façon à subdiviser chaque branche (1, 2) en deux parties, maintenues écartées par l'entretoise (6) et se déformant élastiquement sous l'effet d'un effort de pincement (P) exercé sur les parties libres des deux branches pour saisir un aliment (11) par les extrémités (4, 5) des branches. 5  
10  
15
  
2. Accessoire selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il est réalisé en matière plastique moulée en une seule pièce. 20
  
3. Accessoire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les branches (1, 2) ont une section semi-ronde ou semi-elliptique, les côtés plats (7, 8) des branches étant tournés l'un vers l'autre. 25
  
4. Accessoire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les branches (1, 2) ont une section rectangulaire, carrée ou polygonale. 30
  
5. Accessoire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'extrémité libre (4, 5) des branches (1, 2) dans la zone de préhension des aliments comporte, sur la surface intérieure, une rugosité (9, 10) sous forme d'un moletage ou de rainures transversales, destinée à créer une zone de préhension anti-glissement. 35  
40

45

50

55

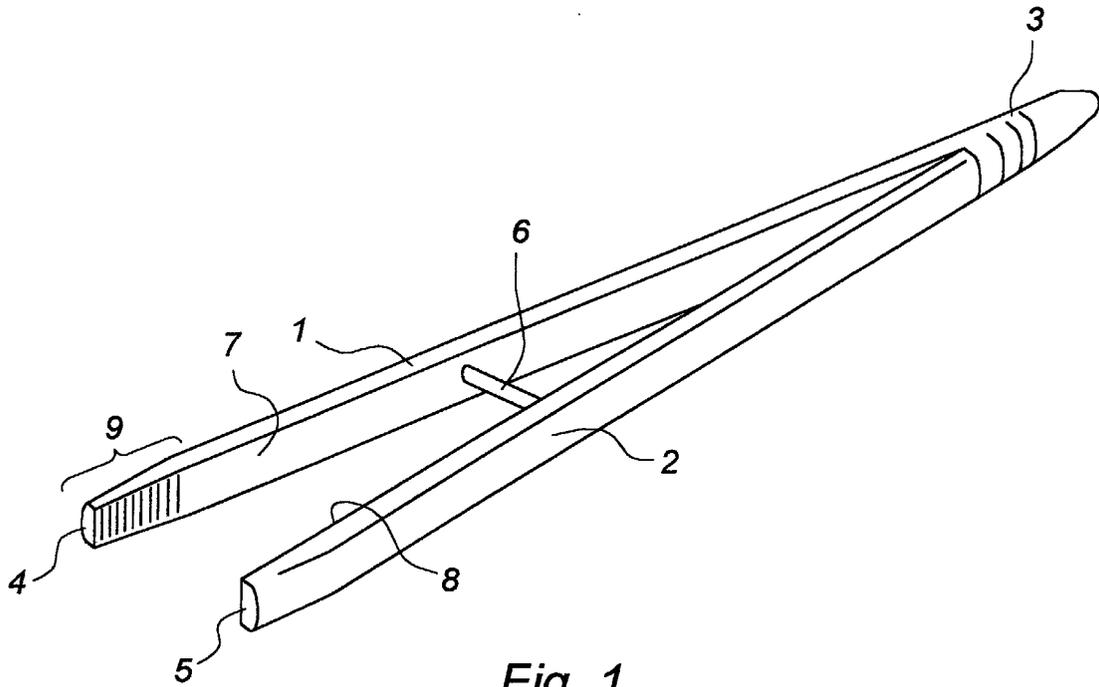


Fig. 1

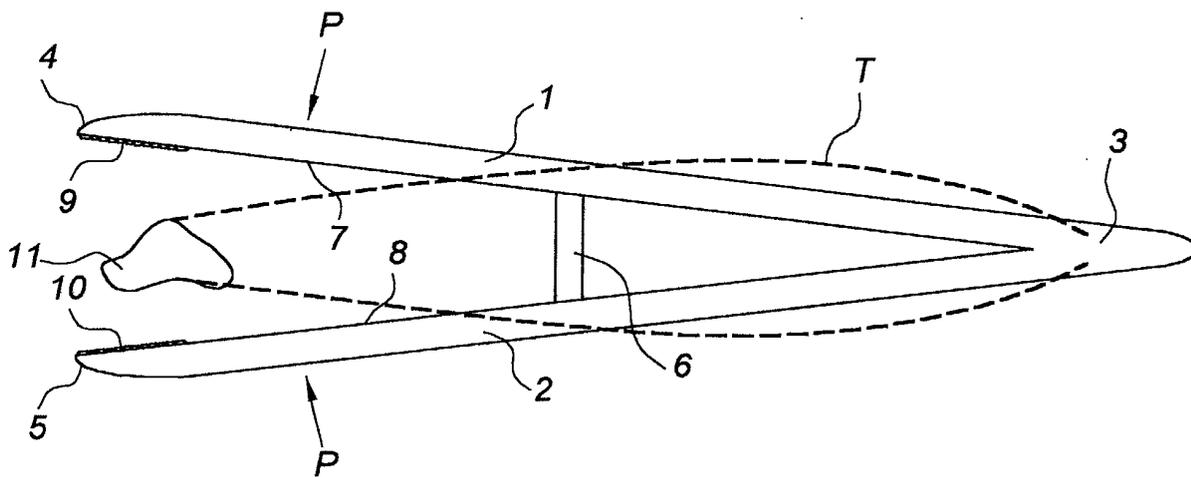


Fig. 2



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 02 29 2101

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
Y	GB 2 035 187 A (L J M REINFORCED PLASTICS LTD) 18 juin 1980 (1980-06-18) * page 1, ligne 44 - ligne 90; figures *	1-5	A47G21/10
Y	US 3 640 561 A (LAW PATRICK RAYMOND) 8 février 1972 (1972-02-08) * le document en entier *	1-5	
A	US 3 265 068 A (BARTHOLOMEW HOLOHAN) 9 août 1966 (1966-08-09) * colonne 1, ligne 64 - colonne 2, ligne 71; figures *	1-5	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2000, no. 11, 3 janvier 2001 (2001-01-03) & JP 2000 210184 A (NIIMURA YOKICHI; YOSHII TAKAHARU), 2 août 2000 (2000-08-02) * abrégé *	3,4	
A	US 4 973 095 A (KUNIHISA RICHARD) 27 novembre 1990 (1990-11-27) * colonne 3, ligne 9 - ligne 12; figure 1 *	5	
A	DE 299 07 802 U (BROECKEL) 29 juillet 1999 (1999-07-29)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) A47G A47J B25B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 décembre 2002	Examineur Vistisen, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2101

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-12-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2035187	A	18-06-1980	AUCUN	
US 3640561	A	08-02-1972	AUCUN	
US 3265068	A	09-08-1966	AUCUN	
JP 2000210184	A	02-08-2000	AUCUN	
US 4973095	A	27-11-1990	AUCUN	
DE 29907802	U	29-07-1999	DE 29907802 U1	29-07-1999

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82